



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 17 avril 2020

**UN LOUP PROBABLEMENT IDENTIFIÉ EN SEINE-MARITIME**

Dans la nuit du 7 au 8 avril 2020, un grand canidé a été pris en photo, par un appareil automatique, sur la commune de Londinières, au nord du Pays de Bray, dans le département de Seine-Maritime.



Cliché du loup pris à l'appareil photographique automatique ©Desjardins

Les clichés ont été transmis le 12 avril à l'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public en charge du suivi du loup en France. Les experts de l'OFB ont pu authentifier cette observation comme étant très probablement celle d'un loup gris (*Canis lupus lupus*). Cependant, eu égard à la qualité des images fournies et considérant que de nombreuses races de chiens peuvent présenter un gabarit et des teintes de pelage similaires à celui d'un loup, cette expertise est à considérer avec quelques réserves.

Si la présence du loup en Seine-Maritime est une première depuis plus d'un siècle, l'espèce est connue pour sa grande capacité de dispersion. Ainsi, depuis le retour du loup en France dans les Alpes du Sud en 1992, l'espèce s'est installée sur les principaux massifs montagneux français. Elle est ponctuellement mais régulièrement aperçue sur des territoires éloignés du

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

cœur de population alpin, comme ça a été le cas dans l'Indre, l'Eure-et-Loir, la Somme ou la Charente-Maritime.

Ce type d'observation d'un animal seul et éloigné des zones où l'espèce est installée est caractéristique des individus en phase de dispersion, phénomène qui intervient deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne. A l'automne, les jeunes nés au printemps prennent pleinement leur place au sein du groupe, contraignant d'autres individus à quitter la meute pour chercher un nouveau territoire où s'établir. Au printemps, les subadultes qui ne peuvent se reproduire au sein des meutes quittent leur territoire de naissance en quête d'un partenaire sexuel. Ces individus en phase de colonisation peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer, et ceci en quelques mois (distance de dispersion record pouvant dépasser les 1500km depuis le lieu de naissance).

Le système de colonisation par « bonds » est caractéristique du loup. Le nouveau territoire d'installation peut être séparé de la meute d'origine de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, laissant des espaces vides qui peuvent être colonisés par la suite. Ceci explique notamment certaines observations isolées, loin des zones de présence permanente connues, comme en Seine-Maritime. Ces individus en phase de dispersion peuvent séjourner plusieurs mois dans un secteur avant de le quitter. La rapidité de déplacement et la discrétion de cette espèce d'un point à un autre fait que l'espèce peut facilement passer inaperçue le long de son trajet de dispersion. A ce stade, cette observation en Seine-Maritime ne permet pas d'affirmer que le loup s'installe dans le département. La capitalisation des informations dans le temps est nécessaire pour évaluer l'évolution de la situation.

L'Office français de la biodiversité dispose d'un maillage territorial d'agents spécialement formés à la reconnaissance des indices de présence du loup et aux expertises de constats d'attaques, y compris dans les départements normands où la présence de loup n'avait jamais été avérée jusqu'à présent.

Toute observation suspecte de grand canidé ou toute attaque sur troupeau domestique doit être rapidement signalé au service départemental compétent de l'OFB (Service départemental de Seine-Maritime [sd76@ofb.gouv.fr](mailto:sd76@ofb.gouv.fr)).

Plus d'informations sur le suivi du loup en France : [www.loupfrance.fr](http://www.loupfrance.fr)

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex